

INFORMATIONS MUNICIPALES 2015 N°3

LA MAIRIE



est ouverte les lundis et jeudis de 16h à 19h.

Tél. : 01 64 00 87 69

Fax : 01 64 00 86 39

Mail : mairie.lechelle@wanadoo.fr

Site Internet : www.lechelle77.fr

Facebook : [Léchelle 77](https://www.facebook.com/Lechelle77)

LE MOT DU MAIRE

C'est après une année particulièrement tourmentée par les attentats de janvier et de novembre que nous allons franchir le seuil de 2016. Bien sûr nous ne pourrons que penser à toutes ces victimes innocentes et notre émotion est encore très forte.

Mais la vie continue et nous devons rester debout et vigilants contre ce terrorisme aveugle. La France est belle et nous devons vivre ensemble avec toutes nos diversités (culturelles, ethniques et religieuses). Apprenons le « vivre ensemble » et

inculquons-le à nos enfants dès leur plus jeune âge.

Pour rester sur une note positive, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous adresser leurs meilleurs vœux pour ces fêtes de fin d'année. Bonheur, joie, santé, travail sont les maîtres mots que nous vous formulons pour l'année 2016.

Encore bonne et heureuse année à toutes et tous

Cordialement
Guy PAGET
Le Maire



BROCANTE

La brocante du 21 juin 2015 a recueilli un franc succès avec environ 95 exposants.

Nous avons donc étendu les emplacements à une grande partie de la rue de la tour en plus des rues de l'église et de la Traconne habituellement réservées aux participants.

Ceci a permis à de nombreux habitants de la commune de pouvoir exposer devant chez eux.

Chacun y aura trouvé son compte, exposants comme acheteurs, sous un temps clément.

Rendez-vous l'an prochain.

RANDO VÉLO

La randonnée vélo prévue le 4 juillet 2015 a été annulée pour cause de canicule et peu de participants. Dommage pour les quelques enfants inscrits, déçus que cette balade soit reportée. Nous attendrons le printemps 2016 afin de reproposez une prochaine randonnée.

Alors, jeunes et moins jeunes n'hésitez pas, on comptera sur vous.

VŒUX DU MAIRE

Les vœux du maire auront lieu le samedi 9 janvier au foyer rural à 18h.

FETE COMMUNALE

Le week-end des 20 et 21 juin 2015 était celui de notre fête communale.

Comme tous les ans, un manège enfantin, une confiserie, une structure gonflable et des mini-motos étaient au rendez-vous pour le plaisir de tous.

Cette année, le tir était absent. En effet, malgré leurs demandes d'emplacement habituel faites en début d'année et accordée par la mairie, le tir et le manège enfant habituels se sont décommandés environ une dizaine de jours avant la date prévue.

C'est avec beaucoup de mal que nous avons réussi à trouver un manège de remplacement mais malheureusement aucun tir n'était disponible.

Les forains, malgré une subvention allouée par la mairie, sont de plus en plus difficiles à faire venir dans nos villages et surtout à fidéliser. Nous comprenons que nos jeunes adolescents aient été un peu déçus cette année.

Nous espérons, pour l'an prochain, trouver un tir ou une autre animation.

LES LETTRES ANONYMES

La mairie est ouverte tous les lundis et jeudis de 16h à 19h, chacun peut y venir ou y être reçu.....l'échange y est plus sympathique que par ce moyen guère franc que représente l'anonymat. Aucun intérêt ne sera apporté à ce genre de lettre.

LA MUTUELLE

La Santé à un Prix.

A l'initiative de quelques habitants de Léchelle, un sondage anonyme est proposé afin de savoir si une mutuelle groupée pourrait être mise en place pour ceux qui le souhaitent.

Regroupons nous jeunes et moins jeunes, au sein d'une mutuelle groupée, pour des tarifs préférentiels.

Si cela vous intéresse, merci de retourner le coupon réponse en page 16 en mairie avant le 15 janvier 2016.

LES JEUNES

Les jeunes souhaitent avoir leur local : l'ancien local pompier leur est prêté. Un baby-foot y a été installé durant l'été.

Un nouvel abri-bus a été érigé. Un support à vélo a aussi été fixé à proximité.

P.L.U. (Plan Local d'urbanisme)

Explication sur ce que la loi « ALLUR » a modifié :

- il ne peut plus exister de COS : coefficient d'occupation au sol
- il n'y a plus de notion de surface minimum pour construire.

Mais attention : toutes les autres règles de notre PLU doivent être respectées... (La zone doit être constructible, les distances entre les constructions doivent être respectées, il ne peut pas y avoir de deuxième rideau, etc.)

Pour plus de renseignements : renseignez-vous en mairie !

LE FOYER RURAL

L'an prochain, des travaux de rénovation vont être entrepris ; la location ne sera plus possible à compter du 14 juillet et ce pour la durée des travaux.

LÉCHELLE PROPRE

Le 10 octobre, 8 personnes (dont deux enfants) ont donné de leur temps pour ramasser les débris. Merci !

LE 14 JUILLET



La foule n'a pas été aussi nombreuse que l'an passé, malgré cela, l'après-midi fut agréable et les gagnants satisfaits ! (il faut dire que les lots étaient beaux)

L'apéritif, servi après les jeux a été un moment convivial.

LE CONTRAT RURAL

La commune s'engage dans un contrat rural. Ainsi, avec des subventions conséquentes, les toitures de la mairie et des écoles et des travaux importants de réhabilitation du foyer vont être effectués. L'entreprise LA BELLE COUVERTURE a été choisie par la commission des travaux pour effectuer ces rénovations.

LA TONTE

La nouvelle tondeuse est arrivée avant l'été. Elle est équipée d'une large coupe.

LE PASSEPORT

La mairie de Léchelle n'est pas habilitée à recevoir les demandes de passeport ; la mairie de Provins est la plus proche.

Nouveau : possibilité offerte aux contribuables de se procurer les timbres fiscaux nécessaires à l'établissement d'un passeport depuis leur ordinateur, tablette ou smartphone, grâce au nouveau site internet timbres.impots.gouv.fr de la DGFIP.

L'ENROBÉ

Les employés communaux ont réparé, avec de l'enrobé à froid, bon nombre de trous dans le village et les hameaux.

Dès le printemps prochain, une autre campagne de réparations sera effectuée.

LES CONSTRUCTIONS

Pour vos constructions, une demande de permis ou bien une demande de travaux sont à déposer en mairie.

Les dossiers sont ensuite envoyés pour examen et accord, à la communauté de communes du provinois.

Tous les dossiers sont consultables et affichés en mairie.

Sachez que le géomètre du cadastre effectue aussi, tous les 2 ans, des contrôles.

LA VACCINATION

Cette année, les services de santé insistent sur la vaccination : **VÉRIFIEZ SI VOUS ÊTES AJOUR !!**

LE POINT VERT +



Savez-vous ce que signifie ce point vert présent sur de nombreux emballages ?

Il signifie que le fabricant de cet emballage paie une contribution à l'organisme ÉCO-EMBALLAGES.

Eco-Emballages met à disposition des entreprises des solutions partagées et adaptées pour réduire leurs emballages et développer leur recyclabilité. Formation, diagnostics, logiciels en libre accès, partage de bonnes pratiques... toute une palette de services pour réduire les impacts environnementaux des emballages.

Avec Eco-Emballages, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont décidé de mettre une consigne de tri non pas sur un, mais sur 30 milliards d'emballages.

C'est ainsi qu'elles facilitent chaque jour le geste de tri pour des millions de Français. L'Info-tri Point Vert est une solution harmonisée, simple et efficace. D'un simple coup d'œil, il est désormais très simple de savoir si l'emballage est :

- à jeter : dans le bac d'ordures ménagères
- à recycler : dans le bac de tri

VÉOLIA EAU

Désormais, si vous désirez vous rendre au bureau de Véolia Eau de Provins, vous devez prendre RDV au 09 69 36 04 00.

LES FOSSÉS

Une partie des fossés a été nettoyée l'an passé, une partie a été effectuée cette année. Pour certains fossés, il appartient aux riverains de continuer l'entretien (revoyez votre acte notarié). Merci à ceux qui l'ont déjà fait !

LA COLLECTE DES DÉCHETS

MÉNAGERS

-Dès 2016, le ramassage des poubelles « bordeaux », sera effectué par la Sté OURRY (qui a remporté le dernier appel d'offres auprès du SMETOM).

Ce changement de prestataire n'aura AUCUNE INCIDENCE pour vous.

-La collecte des bacs « jaune » continuera à être effectuée par Véolia propreté.



Rappel : pour faire changer ou réparer votre bac, contactez le 01 64 00 26 45 ou

smetom-geeode@orange.fr

LE NOUVEL ABRI-BUS

Il est situé près du 9 rue de la Traconne et concerne les Jeunes filles et garçons qui sont scolarisés au collège de Villiers. Il est grand (adapté pour 25 personnes) et un range-vélo a été fixé à proximité.



LE SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif

La compétence a été confiée à la COMCOM, si vous désirez réhabiliter votre assainissement (comme quelques Léchellois l'ont fait), renseignez-vous ! Il est encore possible d'obtenir des subventions.

La mairie peut aussi vous donner les premiers renseignements.

Les eaux usées sauvages sur voie publique ou autre (c'est-à-dire qui sont rejetées par les habitants en dehors de leur parcelle) posent problème et amènent des réclamations. Des contrôles seront effectués par la police de l'eau. Nous rappelons aux nouveaux propriétaires que la mise en conformité de leur assainissement doit être effectuée dans les deux ans après la transaction.

MÉDAILLE DU TRAVAIL

Mr GUYOT habitant rue de la tour à Léchelle, a reçu des mains du maire qui l'a aussi félicité, la médaille d'argent du travail.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE À RICHEBOURG

La mairie soutient la pétition faite par les habitants de Richebourg.

Les services de la DDR et du Département ont été contactés sans tarder.

Des contrôles et des comptages doivent être effectués par ces services.

Les employés communaux ont placé des flèches de travaux afin d'empêcher les camions ou autres engins de rouler sur les bas-côtés.

LES RALENTISSEURS

C'est à la demande des riverains que des ralentisseurs ont été installés dans la commune, si ceux-ci étaient trop faciles à passer : aucune voiture ne ralentirait.

LES BUSAGES

Plusieurs busages ont été nettoyés récemment.



MODIFICATIONS DE CIRCULATION



Attention, à ce jour la portion de la rue de la tour qui va du monument aux morts jusqu'à l'intersection de la rue de l'Église est en SENS INTERDIT.

Rappel : la rue de l'église est en sens unique (il n'est plus possible de rouler dans cette rue en allant de l'église vers le pont de la Traconne).

LA FETE DES VOISINS

Cette année, Cormeron et Lunay se sont retrouvés à Lunay pour un sympathique apéro dinatoire.

A Pigy, la fête était conséquente : bonne humeur, bon repas, bonne participation.



ÉTAT CIVIL



Mariage

Valérie et Cédric DÉJEUX

20 rue de la Tour

le 22 août 2015

Lydia et Roland ZEITOUN

5 rue Robert Boquet

le 3 octobre 2015



Naissance

Baptiste HÉRANVAL

25 rue de la Tour

le 15 mai 2015

Manon BRIOIS

3 impasse des Cours - Richebourg

le 14 juillet 2015

Constantin MORISSEAU

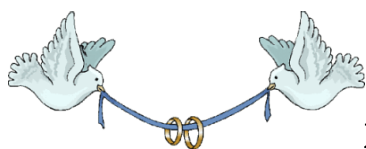
6 rue de la Tour

le 8 septembre 2015

Louis OUSSELIN

10 rue Mennerot - Richebourg

le 15 mai 2015



Noce d'or

Monique et Michel VION

24 rue de la Sole

le 6 juin 2015



Décès

Françoise DELPORTE épouse

BOCCADIFUOCO

6 rue Robert Boquet

le 12 août 2015

Jean-Marc FENEANT

21 rue des Grisards - Cormeron

le 29 août 2015

Josefa MORALES épouse

CARRASCO

5 impasse des Cours - Richebourg

le 2 octobre 2015

Rolande TAILBOUX épouse

LEFEVRE

10 rue de la Tour

le 24 octobre 2015

Marie-Jeanne ELIES épouse

BRUNELLA

1 rue des prés - Lunay

le 13 novembre 2015

Louis STANIK

15 rue de la Tour

le 15 novembre 2015



Centre IDF Sud
198, rue Foch - ZI Vaux-le-Pénil
77 005 MELUN Cedex

MME LEGRAND MARTINE
19 RUE DES GRISARDS

77171 LEHELLE

Propriété desservie :
19 RUE DES GRISARDS
77171 LEHELLE

Vaux le Pénil, le 2 décembre 2015

Objet : Information qualité de l'Eau distribuée - LEHELLE

Madame, Monsieur,

Chaque année, à l'occasion de la facturation de votre service d'eau, vous êtes destinataire de la fiche d'information réglementaire établie par l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France.

Cette fiche d'information réglementaire de l'ARS dans laquelle il est indiqué que l'eau distribuée sur votre commune est « restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico chimiques à l'exception des nitrates et des pesticides » recommande, « en raison de la présence de nitrates que cette eau ne doit pas être consommée par les nourrissons et les femmes enceintes ».

Afin de bénéficier à l'avenir, d'une eau conforme à l'ensemble des paramètres, les communes de SAINT BRICE et de LEHELLE ont décidé de rejoindre le nouveau syndicat de transport d'eau potable du Provenois le 8 octobre dernier, aussi, des travaux d'interconnexion des réseaux seront nécessaires pour permettre ce raccordement.

Une procédure de consultation pour réaliser ces travaux est actuellement en cours.

Dans l'attente de la réalisation de ces travaux, nous vous rappelons la recommandation de ne pas utiliser cette eau pour les usages alimentaires des nourrissons et des femmes enceintes.

Notre service clientèle se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

www.veoliaeau.fr - 0969 360 400 : Numéro non surtaxé.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Frédéric LE SCAO,
Directeur Centre IDF Sud.

Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux
28, boulevard de Pesaro - 92000 Nanterre
S.C.A. au capital de 2 207 287 340,98 Euros
572 025 526 RCS Nanterre

LISTE ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES SUR LA COMMUNE DE :

LECHELLE

REÇU LE
 21 DEC. 2015
 MAIRIE DE LÉCHELLE

Le, 15/12/2015

NOM Prénom	Adresse Téléphone	Accueil Temps Complet	Tranche âge	Accueil Horaires Particuliers	Tranche Age
DROMENEL Delphine	9, rue de la Tour 01.60.58.81.78	2	00 – 06	1	03 – 12
GUILLON Isabelle	Hameau de Richebourg 5, rue des Sources 01.64.00.84.09	4			
GUYOT Claudine	21 bis, rue de la Tour 01.60.58.82.52	2	00 – 06	2	03 – 12
MARTINS Emilie	Hameau de Cormeron 4, rue des Grisards 01.60.58.81.21	3			
MARTINS Maria	Hameau de Cormeron 15, rue des Grisards 01.64.00.80.58	4			
PEIS Stéphanie	3, rue de la Tour 01.60.58.80.47	2	00 – 06	2	03 – 12



RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Vous avez un handicap reconnu par la COTOREP ou la CDAPH et vous désirez intégrer la Direction générale des Finances publiques.

Vous pouvez vous inscrire (sous condition de diplôme) à la sélection sur dossier et entretien pour des emplois d'inspecteur, de contrôleur ou d'agent administratif des Finances publiques dans les départements suivants :

10 Inspecteurs des finances publiques : Aveyron, Calvados, Charente-Maritime, Eure, Indre, Landes, Meurthe-et-Moselle, Vaucluse, Haute-Vienne, Direction de Contrôle Fiscal d'Ile-de-France (93).

29 Contrôleurs des finances publiques : Aude, Bouches-du-Rhône, Charente-Maritime, Corrèze, Doubs, Indre-et-Loire, Lot, Manche, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Hauts-Pyrénées, Haut-Rhin, Savoie, Haute-Savoie, Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Vosges, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Direction des Résidents à l'Étranger et des Services Généraux (93), Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris (75).

72 Agents administratifs des finances publiques : Ain, Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ardennes, Ariège, Bouches-du-Rhône, Cantal, Charente, Doubs, Eure, Finistère, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Ile-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Jura, Landes, Loir-et-Cher, Loire, Haute-Loire, Loire-Atlantique, Lot, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Manche, Marne, Mayenne, Meuse, Morbihan, Moselle, Nièvre, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Hauts-Pyrénées, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Savoie, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Paris, Seine-Maritime, Yvelines, Deux-Sèvres, Tarn, Var, Vaucluse, Vendée, Vienne, Vosges, Yonne, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Direction Nationale d'Interventions Domestiques (94), Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris (75), Direction de Contrôle Fiscal Sud-Est (06).

Pour tous renseignements et retrait d'un dossier de candidature, consultez le site : « www.economie.gouv.fr/recrutement » → recrutement sans concours → recrutement travailleurs handicapés - En savoir plus et consulter les offres → DGFIP - avis de recrutement de travailleurs handicapés par la voie contractuelle au titre de l'année 2016 » ou contactez le correspondant suivant :

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE SEINE-ET-MARNE

38 avenue Thiers - 77011 MELUN CEDEX

Mme Sylvie PLAINFOSSÉ

Tél. : 01.64.87.83.66

sylvie.plainfosse@dofip.finances.gouv.fr

Date limite de dépôt des candidatures : le 25 janvier 2016

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

BUREAU RH-1C
N°de RH/FC2015/10369

VENTE DE
TIMBRE ÉLECTRONIQUE
POUR VOTRE PASSEPORT



DANS VOTRE BUREAU DE TABAC
PROCHE DE CHEZ VOUS !

1

PROCHE DE CHEZ VOUS !



ICI VENTE DE
TIMBRE ÉLECTRONIQUE
POUR PASSEPORT

2

VOTRE BURALISTE VOUS
REND SERVICE !



ICI VENTE DE
TIMBRE ÉLECTRONIQUE
POUR VOTRE PASSEPORT

3

DANS CE BUREAU DE TABAC



VENTE DE
TIMBRE ÉLECTRONIQUE
POUR VOTRE PASSEPORT

4

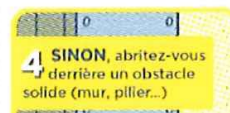
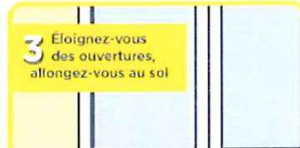
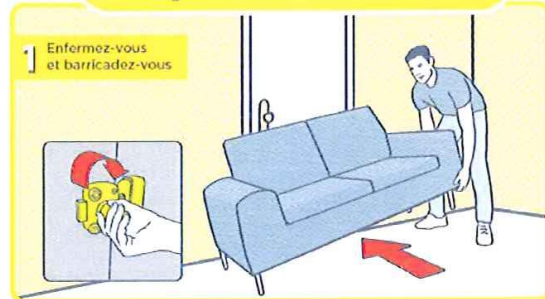
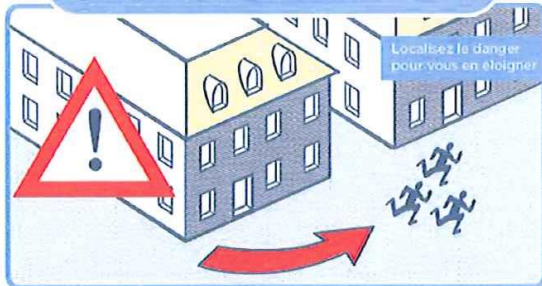
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus : www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste



Lancement de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière

« Pour éviter l'hospitalisation, passez à la vaccination »



L'hiver 2014-2015 a rappelé **la gravité de la grippe** : l'épidémie qu'a connue la France a durement touché les populations les plus fragiles, principalement les personnes âgées de plus de 65 ans. Tout le monde peut être contaminé par le virus de la grippe. Mais avec l'âge ou certaines maladies chroniques, les risques de complications graves liés à ce virus augmentent. Ainsi, près de la moitié des hospitalisations pour grippe après passage aux urgences sont survenues chez les seniors. Il existe pourtant un moyen efficace et sûr de passer un hiver tranquille. **Il suffit de se faire vacciner.**

Une infection respiratoire sérieuse et contagieuse

Chaque hiver, la grippe affecte plusieurs millions de personnes. Elle peut entraîner des complications sérieuses (pneumonies) mais aussi aggraver une maladie chronique pour laquelle vous êtes peut-être soigné (un diabète par exemple). Chaque année, des personnes sont hospitalisées suite à une grippe.

Pour éviter d'attraper ce virus mais aussi de le transmettre, le vaccin est la meilleure protection. Afin d'être protégé au mieux, il est important et se faire vacciner dès que le vaccin est disponible en pharmacie; un délai de 15 jours est en effet nécessaire pour que celui-ci soit actif.

La campagne de vaccination cette année a débuté le 12 octobre 2015 et se terminera le 31 janvier 2016.

Qui est concerné ?

Nous sommes tous concernés par la grippe, mais pour certaines personnes, le risque de complications graves est plus important. C'est pourquoi, l'Assurance Maladie lance régulièrement une campagne de sensibilisation et invite les personnes fragiles à se faire vacciner gratuitement : les personnes de 65 ans et plus, les personnes souffrant de certaines maladies chroniques, les femmes enceintes, les personnes souffrant d'obésité sévère.

LE TIERS-PAYANT INTÉGRAL POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE L'ACS

L'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS) de l'Assurance Maladie est une aide financière que vous propose la CPAM pour payer une complémentaire santé (mutuelle). Elle est destinée aux personnes dont les ressources sont légèrement supérieures à celles ouvrant droit à la couverture maladie universelle (CMU) complémentaire. Cette aide évolue à compter du 1^{er} juillet 2015.

L'offre complémentaire santé

L'offre complémentaire à destination des bénéficiaires de l'ACS est simplifiée et propose dorénavant des contrats d'assurance complémentaire santé plus clairs et qui s'adaptent aux besoins des assurés.

Trois « contrats ACS », correspondant à des niveaux de garantie différents, sont retenus :

- Le contrat A qui prend en charge le ticket modérateur pour l'optique et 125 % du tarif de la sécurité sociale pour les prothèses dentaires ;
- Le contrat B prenant en charge 100 € pour une paire de lunettes simple et 225 % du tarif de la sécurité sociale pour les prothèses dentaires ;
- Le contrat C prenant en charge 350 € pour des lunettes à verres complexes, 300 % du tarif de la sécurité sociale pour les prothèses dentaires et 450 € pour les audioprothèses.

Plus d'informations

- ameli.fr / Votre Caisse / En ce moment / « ACS : choix du contrat pour ma complémentaire santé ».
- www.info-acs.fr pour obtenir la liste des complémentaires santé labélisées proposant les trois contrats ACS.
- 0 811 365 364 pour tout renseignement sur l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé.

Le tiers-payant étendu

Jusqu'à présent, les bénéficiaires de l'ACS disposaient du droit au tiers-payant sur la part obligatoire des dépenses de soins. À compter du 1^{er} juillet 2015, ce droit est étendu également à la part complémentaire pour les bénéficiaires de l'ACS ayant un souscrit à l'un des contrats A, B ou C ci-dessus, c'est le tiers-payant intégral.

Les bénéficiaires sont donc dispensés de faire l'avance totale des frais à compter de cette date pour l'ensemble des actes et prestations réalisés par les professionnels de santé. C'est-à-dire que, sur présentation de la carte Vitale à jour et à condition de respecter le parcours de soins, l'assuré ne paie plus ni la part prise en charge par l'Assurance Maladie ni la part complémentaire chez les professionnels de santé consultés. L'Assurance Maladie et les complémentaires de santé paient directement les honoraires aux médecins.

Par ailleurs, la loi de financement 2015 prévoit l'exonération des franchises sur les boîtes de médicaments, les actes des auxiliaires médicaux et les prestations de transport de patients ainsi que des participations forfaitaires pour toutes consultations ou actes réalisés par un médecin et pour les actes de biologie médicale.

Le saviez-vous ?

Les médecins ne peuvent pas imposer de dépassements d'honoraires aux bénéficiaires de l'ACS. Pensez à leur présenter votre attestation de droits ou votre carte Vitale à jour.

En pratique

Vous avez déjà été vacciné dans le cadre d'une précédente campagne de l'Assurance Maladie ? C'est simple. Rendez-vous directement chez votre pharmacien qui vous remettra gratuitement le vaccin sur présentation de l'imprimé de prise en charge adressé par votre caisse d'Assurance Maladie. Rendez-vous ensuite chez votre infirmier ou votre médecin traitant pour vous faire vacciner.

Vous recevez l'imprimé de prise en charge de votre caisse d'Assurance Maladie **pour la première fois** ? Consultez votre médecin traitant, muni de ce document. S'il le juge nécessaire, il vous prescrira le vaccin qui vous sera remis gratuitement par votre pharmacien. Rendez-vous ensuite chez votre infirmier (sur prescription), ou le médecin lui-même, qui injectera le vaccin.

Pour en savoir plus sur la grippe et le vaccin, consultez ameli-sante.fr.

LES CHIFFRES CLES DE L'ÉPIDÉMIE DE GRIPPE DE 2014-2015

- Près de 2.9 millions de consultations pour syndrome grippal
- Plus de 3 000 hospitalisations signalées par les services d'urgence
- 1 597 cas graves de grippe admis en réanimation
 - 84% avaient un facteur de risque
 - Plus de 50 % n'étaient pas vaccinés
- Excès de 18 300 décès toutes causes confondues, concernant à 90% les sujets âgés (65 ans et plus)
- Le coût de l'épidémie de grippe 2014-2015 a été de 180 millions d'euros.



Aide au paiement d'une Complémentaire Santé



Mes revenus
sont modestes ?
J'ai du mal à faire face
à mes dépenses de santé ?
L'État m'aide
à payer ma
complémentaire
santé.

Pour en savoir plus :

www.info-acs.fr

OU 0811 365 364*

* Coût d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs.
Du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

À compter du 1^{er} juillet 2015, je choisis ma complémentaire santé parmi
une liste d'offres sélectionnées par l'État pour leur bon rapport qualité/prix.



**L'Assurance
Maladie**



.....

COUPON RÉPONSE POUR MUTUELLE

A RETOURNER

AVANT LE 15 JANVIER 2016 EN MAIRIE

Homme

Femme

Age.....

Intéressé

Non Intéressé